



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 octobre 2022

N° 22-109

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL n°1

Date de la convocation : le 13 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 5

Absents excusés : 5

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Atman BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Alain OFFROY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme. Évelyne LAUNAY donne pouvoir à M. Rémi LEVEAU, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à M. Guillaume HELLOCO.

Secrétaire de Séance : Mme Josette GUERLAIS.

Vu l'article L.2121-29 du Code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2021 ;

Considérant que la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2021 décidant de l'acquisition par la commune des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL a le caractère d'une décision individuelle créatrice de droits pour le vendeur, que le délai de retrait ou d'abrogation étant expiré depuis le 9 mars 2022, une délibération abrogeant celle du 9 novembre 2021 serait illégale ;

Considérant que le juge administratif ne s'est toujours pas prononcé sur le recours introduit par VAL D'AMBOISE RÉINVENTONS DEMAIN auprès du tribunal administratif demandant l'annulation de la délibération n°21-120 relative à l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

Considérant que la construction d'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir un grand nombre de personnes ainsi que la soumission à une procédure de concertation pour tous les projets supérieurs à 200 000 € figurent au programme municipal et que dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite lancer une concertation ainsi qu'un débat public au sujet du projet autour du bâtiment PRESTAL ;

Considérant que des diagnostics de dépollutions ont été effectués et que des investigations sont en cours ;

Considérant que ces bâtiments PRESTAL contribue à faire rayonner notre territoire et influe sur son attractivité ;

Considérant qu'il est du ressort des collectivités territoriales de sauvegarder son patrimoine industriel et d'empêcher la formation d'une friche sur son territoire ;

Considérant qu'un portage public/privé est envisagé par la Ville d'Amboise ;

Le Conseil Municipal, décide par **14 voix POUR** (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN) et **19 CONTRE** (Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Rémi LEVEAU, Mme. Évelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER) :

- De ne pas lancer une consultation publique ;

- De ne pas opter pour un portage Public/Privé quant à la réalisation de ce projet.

POUR : 14

CONTRE : 19

ABSTENTION : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 24 octobre 2022.
Fait à Amboise, le 24 octobre 2022.**

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221024-22_109-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise